

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 10 mai 2016 à 20h30

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11
Nombre d'absents excusés : 0
Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 28/04/2016
Date de la publication : 28/04/2016
Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le : 12/05/2016

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme DU MERLE Priscille - Mme FERCHAT Marie-Françoise – Mme FROGER Pierrette – M. HAMON Emmanuel –Mme VILANON Jacqueline – M. MILLET Serge - M. DEMOL Frédéric - M. LAALEJ Saad - M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard - Mme BLAIRE Martine

ABSENTS :

SECRETAIRE : Mme BLAIRE Martine

1. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent les subventions aux associations pour l'année 2016 comme suit :

ASSOCIATIONS	2015	
Couture et Soi	152,00 €	A l'unanimité
CATM Section CPG BUAN Jean	100,00 €	A l'unanimité
Chemins et Nature	152,00 €	A l'unanimité
Union sportive du Linon	140,00 €	A l'unanimité
Avenir sportif Vignoc/Hédé/Guipel - Basket	60,00 €	A l'unanimité
FCTSD - football (Tinténiac)	140,00 €	A l'unanimité
Vétathlon	150,00 €	10 Pour, 1 Abstention
Organistes	0,00 €	11 Contre, 1 Abstention
Comice agricole Bécherel	252,70 €	A l'unanimité
Fête de l'agriculture 20 et 21/08/16 – subvention exceptionnelle	1 000,00 €	A l'unanimité
ADMR	541,50 €	A l'unanimité
Restos du cœur	0,00 €	11 Contre
France ADOT	0,00 €	11 Contre
Ligue contre le cancer	0,00 €	11 Contre

Secours populaire français	0,00 €	11 Contre
Asso. Française des sclérosés en plaques	0,00 €	11 Contre
ATD Quart Monde	0,00 €	11 Contre
Solidarité Tinténiac-Burkina	0,00 €	11 Contre
Secours catholique - Tinténiac	0,00 €	11 Contre
Solidarité Paysans de Bretagne	0,00 €	11 Contre
ADAPEI - Les papillons blancs d'Ille & Vilaine	0,00 €	11 Contre
Eaux et rivières de Bretagne	0,00 €	11 Contre
Asso. Prévention routière	0,00 €	11 Contre
Asso. Régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	0,00 €	11 Contre
AFEL	2 553,00 €	A l'unanimité
Familles Rurales	845,55 €	A l'unanimité
TOTAL	6 086,75 €	

2. CONVENTION ANIMATION AVEC L'AFEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la volonté de créer du lien entre les jeunes de la commune notamment en leur proposant des animations.

Ainsi, l'AFEL-CSF de La Chapelle Chaussée (35) a proposé l'établissement d'une convention entre la Commune, la CAF et l'AFEL-CSF, dont le projet est joint à la présente, afin d'organiser quelques animations pour les jeunes de la commune.

Cette convention prévoit par mois :

- 1h30 d'animation du conseil municipal des jeunes
- 2h30 d'animations
- 2h de préparation
- 1h de régulation avec le coordinateur
- 1 sortie de 8h dans l'année

Soit un total de 55,3h auxquelles il faut rajouter **65h** de valorisation du volontariat de Melle BRAULT Jennifer permettant d'organiser en plus : 1 sortie, 3 soirées de 6h et 39h de préparation.

Cette convention serait signée pour 3 ans conformément à l'agrément accordé par la Commission d'Action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales le 24 novembre 2014 avec l'AFEL-CSF avec possibilité de résiliation en respectant un préavis de 6 mois.

L'AFEL-CSF a monté un budget prévisionnel pour la réalisation de ces animations qui s'équilibre à 4295€ et comprend une participation de

la commune de St Briec des Iffs à hauteur de 2404 € (hors participation demandée aux familles pour les sorties et autres qui viendra réduire ce montant). Cette somme sera versée en 3 parts : 45% en avril, 45% en juillet et le solde 10% en avril N+1 sous condition de remise du compte de résultat, du bilan et du rapport d'activité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle que présenté ci-dessus avec la CAF et l'AFEL-CSF prévoyant une participation de la commune à hauteur de 2 404 € (hors participation demandée aux familles pour les sorties et autres qui viendra réduire ce montant) selon les conditions indiquées ci-dessus et dans la convention.**

3. PARTICIPATION AUX FRAIS DE L'ECOLE PRIVEE NOTRE-DAME DE TINTENIAC

Suite à la circulaire préfectorale concernant la rentrée scolaire 2015/2016, la participation des collectivités de résidence aux charges de fonctionnement des écoles privées implantées sur le territoire d'autres communes a été déterminée de la façon suivante :

- 369,00 € pour un enfant en classe élémentaire
- 1 128,00 € pour un enfant en classe maternelle.

L'école Notre Dame de Tinténac a communiqué la liste des enfants résidant à St Briec-des-Iffs et fréquentant cet établissement.

- 2 enfants en maternelle X 1 128,00 € = 2 272,00 €
 - 12 enfants en élémentaire X 369,00 € = 4 428,00 €
- TOTAL : 6 700,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VOTE la participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'Ecole Notre Dame de Tinténac pour l'année scolaire 2015/2016 pour un montant de 6 700,00 €.**

4. PARTICIPATION AUX FRAIS DE L'ECOLE PUBLIQUE DE TINTENIAC

Par courrier en date du 30 mars 2016, la commune de Tinténac nous informe que le conseil municipal dans sa séance du 25 mars dernier, a fixé les participations des communes extérieures à la scolarisation de leurs enfants à l'école publique de Tinténac soit :

- 420,86€ par élève en classe élémentaire
- 1098,63€ par élève en classe de maternelle

Au vu de la liste des élèves de Saint Briec-des-Iffs scolarisés à l'école publique de Tinténac en 2015-2016, le montant de la participation est le suivant :

- 3 élèves en maternelle x 420,86€ = 1 262,58 €
- 3 élèves en élémentaire x 1098,63€ = 3 295,89 €

Soit un total de 4 558,47 € pour l'année scolaire 2015-2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- VOTE la participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'Ecole publique de Tinténiac pour l'année scolaire 2015/2016 pour un montant de 4 558,47 €.

5. PARTICIPATION AUX FRAIS DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LA CHAPELLE CHAUSSEE

Par courrier en date du 7 mars 2016, la commune de La Chapelle Chaussée nous envoie un avenant à la convention signée en 2015 pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles de la Chapelle Chaussée permettant de fixer la participation pour 2016.

Ainsi, le conseil municipal dans sa séance du 29 février dernier, a fixé les participations des communes extérieures à la scolarisation de leurs enfants à l'école publique pour l'année 2016 soit :

- 455€ par élève en classe élémentaire
- 1236€ par élève en classe de maternelle

Au vu de la liste des élèves de Saint Briec-des-Iffs scolarisés à l'école publique de La Chapelle Chaussée en 2015-2016, le montant de la participation est le suivant :

- 2 élèves en maternelle x 1236€ = 2472 €
- 9 élèves en élémentaire x 455€ = 4095 €

Soit un total de 6567 € pour l'année scolaire 2015-2016.

Il y a lieu de prendre une délibération pour signer l'avenant à la convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- VOTE la participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'Ecole de la Chapelle Chaussée pour l'année scolaire 2015/2016 pour un montant de 6 567,00 €.

6. TRAVAUX DE LA MAIRIE - AVENANTS

Monsieur le Maire présente les avenants à valider :

L'entreprise AUDRAN titulaire du lot n°11 – Revêtements de sol/Faïence pour un montant 11 264,70 € HT soumet les avenants n°1 et 2 correspondant :

- à la plus-value pour la réalisation d'une chape de ravaillage pour la future salle du conseil et archive pour conserver le sol existant pour un montant de 1625,00 € HT (1 950,00 € TTC).
- à la plus-value pour la réalisation d'un ragréage P3 de type Mapesol 3 de chez MAPEI pour lisser la dalle du R+1 pour un montant de 724,20 € HT (869,04 € TTC).

L'entreprise BLANDIN Façade titulaire du lot n°4 - Ravatement pour un montant 21 405,70 € HT soumet un avenant n°1 correspondant à la plus-value pour la réalisation d'enduit sur les 2 cheminées conservées pour un montant de 1 248,00 € HT (1 497,60 € TTC).

L'entreprise ALGAFLEX titulaire du lot n°9b – Cloison mobile pour un montant 13 928,00 € HT soumet un avenant n°1 correspondant à la

moins-value pour le passage en monodirectionnel pour un montant de - 497,00 € HT (-596,40 € TTC).

L'entreprise SCBM titulaire du lot n°6 - Charpente pour un montant 42 669,08 € HT soumet un avenant n°1 correspondant à la plus-value pour la pose d'une poutre métallique pour le support de la cloison mobile pour un montant de 1 328,62 € HT (1 594,34 € TTC).

L'entreprise CANEVET titulaire du lot n°3 – Gros œuvres pour un montant 62 101,39 HT (61 888,10€ (montant initial) + 213,29€ (avenant n°1)) soumet un avenant n°2 correspondant à la moins-value pour les installations de chantiers non posées, l'obturation des cheminées non réalisées, les fourreaux FT retirés, le dallage non réalisé et la chape existante conservée pour un montant de -7 381,88 € HT (-8 858,26 € TTC) et à la plus-value pour l'agrandissement de l'accès au comble, les plots béton de l'espace jeunes, l'agrandissement P7 et P8, le traitement des aciers, les sommiers béton pour la poutre béton de la cloison mobile pour un montant de 3052,76 € HT (3663,31 € TTC)

Le conseil municipal doit délibérer pour accepter les avenants proposés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE les avenants n°1 et 2 de l'entreprise AUDRAN titulaire du lot Revêtements de sol (n°11) correspondant à une plus-value pour des montants de 1 625,00 e HT (1 952,00€ TTC) et 724,20 e HT (869,04€ TTC),**
- **ACCEPTE l'avenant n°1 de l'entreprise BLANDIN Façade titulaire du lot Ravalement de façades (n°4) correspondant à une plus-value pour un montant de 1 248,00 € HT (1 497,60 € TTC),**
- **ACCEPTE l'avenant n°1 de l'entreprise ALGAFLEX titulaire du lot Cloison mobile (n°9b) correspondant à une moins-value pour un montant de - 497, € HT (- 596,40€ TTC),**
- **ACCEPTE l'avenant n°1 de l'entreprise SCBM titulaire du lot Charpente (n°6) correspondant à une plus-value pour un montant de 1 328,62€ HT (1 594,34€ TTC),**
- **ACCEPTE l'avenant n°2 de l'entreprise CANEVET titulaire du lot Gros œuvres (n°3) correspondant à une plus-value pour un montant de 3 052,76€ HT (3 663,31€ TTC) et à une moins-value de - 7 381,88€ HT (- 8 858,26€ TTC) soit au total une moins-value de - 4329,12€ HT (- 5 194,94€ TTC).**

7. DEVIS POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS POUR LES ARCHIVES

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu de recruter un archiviste pour 3 semaines en fin d'année afin d'apurer et classer les archives de la commune. Ainsi du matériel adapté et conforme doit être commandé avant son arrivée. La liste du matériel nécessaire et des entreprises répondant aux prescriptions demandées nous ont été transmises par les archives départementales. 3 entreprises ont été consultées, 2 ont déposé une offre :

	SA Michel CAUCHARD de Saint Denis (93)	Atlantis Stouls de Fontenay-sous-Bois (94)
80 boîtes Archives 30x40x10 celloderme	2,50€ l'unité 200,00 € HT (80 boîtes)	4€ l'unité 320€ HT

15 boîtes « cloches » (docs gd format)	6€ l'unité 90€ HT	32€ l'unité 480€ HT
95 feuilles 750x500 120g	40€ HT paquet de 500	1,05€ l'unité 99,75€ HT
300 chemises A4	0,08€ l'unité 24€ HT	82€ HT (paquet de 500)
100 chemises A	0,12€ l'unité 12€ HT	53€ HT (paquet de 200)
200 ml ruban en coton sergé	5,90€ les 50 ml 23,60€ HT	24€ les 100 ml 48€ HT
TOTAL	389,60 € HT 50€ frais de port 527,52€ TTC	1082,75€ HT Franco de port >390€ 1 299,30 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de la SA Michel CAUCHARD de Saint Denis (93) pour l'acquisition de matériels pour les archives pour un montant de 439,60 € HT (527,52 € TTC).**

8. DEVIS POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER DU CIMETIERE ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE POUR LES TRAVAUX DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle que sur le devis de l'entreprise VASSAL seul avait été validé la mise en accessibilité du cimetière pour 15 099,10€ HT (18 118,92€ TTC).

Il restait l'aménagement paysager de l'espace cinéraire (columbarium, cavernes, jardin de souvenir) et de l'ensemble des plaques béton du cimetière. Le devis correspondant, validé en commission travaux et comité embellissement, comprend :

- L'aménagement de l'espace cinéraire pour 4 928,85 € HT
 - L'aménagement des plaques béton entourant le cimetière par des plantes grimpantes pour 2 330,33 € HT
- Soit un total de 7 259,18 € HT (8 711,02 € TTC).

Une subvention peut être sollicitée auprès de la communauté de communes Bretagne Romantique au titre de l'aide à l'investissement des petites communes pour les travaux du cimetière selon le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES		
Désignation	Montant HT	Montant TTC
Mise en accessibilité	15 099,10 €	18 118,92 €
Acquisition et pose d'un jardin du souvenir et	3 566,67 €	4 280,00 €
Aménagement paysager	7 259,18 €	8 711,02 €
TOTAL	25 924,95 €	31 109,94 €
RECETTES		
Désignation	Montant	
Communauté de communes Bretagne Romantique	12 535,15 €	
DETR	6 039,64 €	
Autofinancement (40%)	12 535,15 €	
TOTAL	31 109,94 €	

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise VASSAL de Cardorc (35) pour l'aménagement paysager de l'espace cinéraire et des plaques béton entourant le cimetière pour un montant de 7 259,18 € HT (8 711,02 € TTC),
 - **SOLLICITE** une subvention auprès de la communauté de communes Bretagne romantique au titre de l'aide à l'investissement des petites communes selon le plan de financement énoncé ci-dessus.

9. DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.